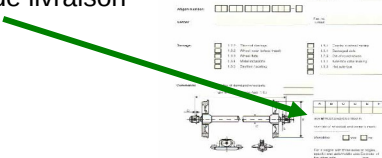


Amendements et ajouts au CUU (mars 2011)

Annexe 7

1.- Exposer le problème (avec des exemples et, si possible, en incluant des chiffres permettant d'évaluer l'ampleur du problème) Lorsque des pièces de rechange sont commandées, il faut mentionner l'adresse de livraison sur le modèle H/H^R. En cas de transport par la route cette adresse peut être maintenue. En cas de transport par train il faut indiquer le code gare dans la lettre de voiture, mais ce code ne peut pas être déduit de l'adresse de livraison mentionnée sur le modèle H/H^R. Or, si des pièces de rechange sont envoyées vers des grandes villes comme par exemple Mannheim, qui compte environ 20 gares, il se peut qu'elles arrivent dans la mauvaise gare.	2.- Montrer pourquoi et en quoi le CUU a des lacunes à cet égard L'annexe 7 au CUU n'oblige pas de préciser le code gare.
3.- Expliquer pourquoi le problème évoqué ne peut être résolu que par le CUU Le modèle H/H^R faisant partie de l'annexe 7 au CUU, ce problème peut uniquement être réglé par le biais du CUU.	4.- Expliquer pourquoi il est envisagé de résoudre le problème comme proposé dans l'amendement/l'ajout suggéré Si le modèle H/H^R reprend sous l'adresse de livraison le code gare, il n'y a pas de risque que les pièces de rechange soient envoyées à la mauvaise gare.
5.- Décrire en quoi l'amendement ou l'ajout propose va contribuer à régler le problème Si le modèle H/H^R reprend sous l'adresse de livraison le code gare, il n'y a pas de risque que les pièces de rechange soient envoyées à la mauvaise gare.	6.- Evaluer les conséquences éventuelles positives et négatives (opérationnelles, sur les coûts, d'ordre administratif, sur l'interopérabilité, la sécurité, la compétitivité, ...), à l'aide d'une échelle allant de 1 (très faibles) à 5 (très élevées) Positif: Garantie que les pièces soient livrées à la bonne gare. Négatif: néant
7.- Proposition de texte Ajouter le "code gare" sous l'adresse de livraison □□□□□□  Modèle H^R	